

Rapporteur : Madame Sandra BESNIER

DÉNOMINATION OU CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS POUR PROMOUVOIR LA FÉMINISATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le présent rapport a pour objet de dénommer plusieurs voies et places publiques nouvelles et de changer la dénomination de certaines d'entre elles existantes, dans une démarche de féminisation des espaces publics.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars 2022, la Municipalité avait pris un engagement fort et ambitieux devant les Bonneuillois(e)s de tendre vers une véritable égalité entre les noms de femmes et les noms d'hommes dans l'espace public.

En effet, à BONNEUIL-SUR-MARNE comme dans bien d'autres communes, le phénomène d'invisibilisation des femmes illustres dans l'Histoire s'est notamment traduit par un faible nombre de rues et places portant leur nom : sur les 170 rues que compte actuellement la Ville, seules 5 d'entre elles portent le nom de femmes, contre une soixantaine portant le nom d'hommes, ce qui représente moins de 3 % le nombre de rues bonneuilloises féminisées. Il s'agit aujourd'hui de la rue Françoise Dolto, la rue Léa Maury, la rue Danielle Mitterrand, la rue du Docteur Aline Pagès et l'allée Edith Piaf.

I – Le choix de noms de femmes illustres pour dénommer les espaces publics :

Afin de poursuivre sa démarche locale de promotion de l'égalité femmes-hommes, la Ville a donc souhaité faire découvrir ou redécouvrir le parcours de femmes illustres, en proposant le nom de dizaines d'entre elles pour les différentes rues, places et espaces aménagés à BONNEUIL, à parité avec les rues portant déjà le nom d'hommes célèbres.

Pour engager ce travail, une démarche de sensibilisation et de concertation a été engagée auprès de la population :

1°) Une première étape de concertation, de juillet à octobre 2022 :

A partir du mois de juillet 2022, les habitants ont ainsi été consultés à l'occasion de différents temps forts municipaux, mais également au sein des accueils et des équipements de la Ville pour formuler des propositions de noms de femmes. Les deux seuls critères obligatoires, comme il est de coutume dans un projet de dénomination d'espace public, ont été de proposer, d'une part le nom de femmes illustres, d'autre part de proposer le nom de femmes obligatoirement décédées.

A l'occasion de cette première phase de concertation, plus de 180 propositions de noms ont ainsi été faites par les Bonneuillois.

Au sein de cette liste, une première série de noms ont été majoritairement plébiscités par les habitants.

2°) Une seconde étape de décembre 2022 à février 2023 :

En décembre 2022, un groupe de travail municipal, composé de quinze élus municipaux, a été créé pour coordonner cette démarche ambitieuse et identifier les valeurs prioritaires à mettre en avant pour la sélection des derniers noms de femmes illustres.

Ce groupe de travail a alors souhaité valoriser :

- les femmes ayant combattu pour la défense des droits humains, pour lutter contre les discriminations, pour libérer leur pays, pour défendre leur patrie ;
- les femmes pionnières dans leurs domaines et qui ont pu servir de modèles ;
- les femmes ayant défendu l'accès à l'éducation pour toutes et tous ;
- et enfin les femmes ayant fait rayonner la France à l'étranger, mais également des

femmes qui se sont illustrées dans d'autres pays du monde.

Sur la base de ce travail, une seconde étape de concertation a été organisée en janvier et février 2023 auprès de l'ensemble des habitants, mais également des publics spécifiques.

Au sein des accueils municipaux et sur les différents supports numériques de la ville (site internet et réseaux sociaux), les habitants ont pu voter, pendant plus de quatre semaines, pour les noms de femmes qu'ils souhaitaient voir retenus prioritairement pour cette démarche de féminisation des espaces publics. Ils ont également été informés et sensibilisés lors de manifestations municipales (banquet des seniors, spectacles à la salle Gérard Philippe...), ainsi qu'à la sortie des écoles de la ville.

Enfin, un travail plus spécifique d'animation a été engagé auprès des enfants des centres de loisirs, des jeunes fréquentant l'Espace Nelson Mandela et des personnes retraitées de l'Espace Louise Voëlckel. Chaque groupe a pu bénéficier d'un temps dédié de présentation des parcours des différentes femmes. Et, à l'issue d'un processus d'échanges et de vote, les enfants, les jeunes et les retraités ont retenus plusieurs noms de femmes, qui sont soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

II – Le déploiement de ces noms de femmes au sein de l'espace public

Il est envisagé de déployer les noms issus de toute cette concertation citoyenne de manière progressive au sein de l'espace public, selon un calendrier prévisionnel qui permettra d'accompagner les habitants, entreprises, commerçants et artisans, dans toutes les démarches nécessaires, suite au changement de dénomination des voies.

Les espaces aujourd'hui non-dénommés et sans habitants seront appareillés (plaque de rue) en premier ; ensuite seront traités les espaces re-dénommés avec peu d'habitants ; et pour finir les espaces re-dénommés avec beaucoup d'habitants seront à leur tour appareillés. En fonction des besoins identifiés, ce calendrier prévisionnel pourra toutefois être adapté.

L'accompagnement des habitants et des entreprises, commerçants et artisans, est une dimension majeure de cette démarche. En effet, ces changements de noms rues vont entraîner quelques démarches administratives auprès de certaines institutions. Certaines de ces démarches seront effectuées par la Ville directement, notamment auprès des services de secours et d'urgence, du centre des impôts, de la Poste, de la préfecture, du Conseil départemental, de l'INSEE, etc. D'autres devront être effectuées par les habitants et les entreprises, commerçants et artisans eux-mêmes. Des modalités particulières d'accompagnement seront alors mises en place, selon les besoins.

Il est également convenu que les éventuels coûts inhérents au changement d'adresse, seront assumés par la Ville, afin que les impacts financiers de ces nouvelles dénominations sur les habitants et les entreprises soient neutralisés.

En complément, il est par ailleurs prévu d'éditer un guide pratique, destiné aux habitants, entreprises, associations..., afin de leur présenter, de façon très pédagogique et selon leur situation, l'ensemble des démarches à accomplir découlant de ce changement d'adresse. Parallèlement, d'une part un accueil téléphonique sera assuré en mairie, pour répondre aux questions des usagers ; et d'autre part une cellule spécifique au sein des Services municipaux sera mise en place dès lors que les changements de noms impacteront des voies avec des habitants, en vue de les orienter au mieux dans leurs démarches vers les partenaires identifiés à cet effet.

Il est à noter enfin que six voies, un parc et ses cinq allées, une aire de jeux et deux espaces, prévus d'être créés dans le quartier Fabien dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), seront également dénommés avec des noms de femmes illustres :

- Dian Fossey, Mercedes Sosa, Césaria Evora, Berthe Morisot, Dulcie September et Sœur Emmanuelle pour les 6 voies à créer ;
- Miriam Makeba pour le parc en lui-même ;

- Maria Callas, Yvonne Pouget, Marie Marvingt, Marcelle Henry et Simone Signoret pour les allées du parc ;
- Andrée Chedid pour l'aire de jeux ;
- et Hoda Chaaoui et Simone Iff pour les 2 espaces.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de dénommer ou re-dénommer les voies, places et espaces publics suivants :**

Localisation	Nom actuel	Nouveau nom
Square du 3, rue de Choisy		Square Mary Jackson
Rond-point rue Jean Moulin / avenue de Verdun / mail Salvador Allende / avenue d'Oradour-sur-Glane		Rond-point Olga Bancic
	Allée du Dr Emile Roux	Allée Germaine Tillion
Parvis devant le centre commercial « République »		Parvis Germaine Tillion
Voie entre la RD 19 et la RD 1 (devant l'hôtel Kyriad)		Allée George Sand
	Carrefour de l'Ecole Normale	Carrefour Rosa Luxemburg
Square de la place des Libertés		Square Ella Fitzgerald
Sente entre la rue de l'Espérance et la rue du Mont Mesly		Allée Agatha Christie
Allée parallèle à la rue Jean Rostand, entre le carrefour de l'Ecole Normale et la résidence « Essentiel »		Allée Jeanne Goller
	Avenue de Paris	Avenue Marie-Claude Vaillant-Couturier
	Avenue de Choisy	Avenue Simone Veil
	Rue du Regard	Rue Anne Frank
	Rue des Faux Rois	Rue Joséphine Baker
	Rue du Chemin Vert	Rue Assia Djebar
	Rue des Varennes	Rue Mariama Bâ
	Avenue du Centre	Avenue Gisèle Halimi
	Avenue de Boissy	Avenue Lucie Aubrac
	Carrefour de la Ballestrière	Carrefour Simone de Beauvoir
	Rue des Vingt-huit Arpents	Rue des Sœurs Mirabal
	Rue des Longs Rideaux	Rue Anna Politkovskaïa
Voie reliant la rue Auguste Delaune et l'avenue du Bicentenaire		Rue Olympe de Gouges
	Rue des Écoles	Rue Mahsa Amini

- **et d'acter la re-dénomination des voies privées ouvertes à la circulation publique suivantes, au sein de la résidence du « Haut Bonneuil », qui sont sur le point d'être acquises et intégrées au Domaine public (acte d'acquisition en cours) :**

Localisation	Nom actuel	Nouveau nom
Voie n°1		Rue Marie Curie
Voie n°2		Rue Colette
Voie n°3		Rue Maud Mannoni
Voie n°4		Rue Françoise Héritier
Voie n°5		Rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
Voie n°6		Rue Simone Segouin

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code civil ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU sa délibération n°2021-03-12 du 18 mars 2021, portant rétrocession à la Commune des voiries et espaces verts du lotissement dénommé « Haut Bonneuil » et intégration dans le Domaine public ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le carrefour aménagé à l'embranchement de la rue Jean Moulin, de l'avenue de Verdun, du mail Salvador Allende et de l'avenue d'Oradour-sur-Glane est dénommé « rond-point Olga Bancic

Article 2 : Le square aménagé au n°3 rue de Choisy est dénommé « square Mary Jackson ».

Article 3 : La voie actuellement dénommée « allée du Docteur Émile Roux » est re-dénommée « allée Germaine Tillion ».

Article 4 : Le parvis aménagé devant l'actuel centre commercial « République » est dénommé « parvis Germaine Tillion ».

Article 5 : La voie reliant les routes départementales n°1 et n°19, au droit de l'actuel hôtel « Kyriad », est dénommée « allée George Sand ».

Article 6 : Le carrefour anciennement dénommé « carrefour de l'École Normale » est re-dénommé « carrefour Rosa Luxemburg ».

Article 7 : Le square aménagé sur la place des Libertés est dénommé « square Ella Fitzgerald ».

Article 8 : La sente aménagée entre la rue de l'Espérance et la rue du Mont Mesly est dénommée « allée Agatha Christie ».

Article 9 : L'allée aménagée en parallèle de la rue Jean Rostand, reliant le carrefour de l'École Normale et la résidence « Essentiel », est dénommée « allée Jeanne Goller ».

Article 10 : La voie actuellement dénommée « avenue de Paris » est re-dénommée « avenue Marie-Claude Vaillant-Couturier ».

Article 11 : La voie actuellement dénommée « avenue de Choisy » est re-dénommée « avenue Simone Veil ».

Article 12 : La voie actuellement dénommée « rue du Regard » est re-dénommée « rue Anne Frank ».

Article 13 : La voie actuellement dénommée « rue des Faux Rois » est re-dénommée « rue Joséphine Baker ».

Article 14 : La voie actuellement dénommée « rue du Chemin Vert » est re-dénommée « rue Assia Djebar ».

Article 15 : La voie actuellement dénommée « rue des Varennes » est re-dénommée « rue Mariama Bâ ».

Article 16 : La voie actuellement dénommée « avenue du Centre » est re-dénommée « avenue Gisèle Halimi ».

Article 17 : La voie actuellement dénommée « avenue de Boissy » est re-dénommée « avenue Lucie Aubrac ».

Article 18 : La voie actuellement dénommée « carrefour de la Ballestrière » est re-dénommée « carrefour Simone de Beauvoir ».

Article 19 : La voie actuellement dénommée « rue des Vingt-huit Arpents » est re-dénommée « rue des Sœurs Mirabal ».

Article 20 : La voie actuellement dénommée « rue des Longs Rideaux » est re-dénommée « rue Anna Politkovskaïa ».

Article 21 : La voie aménagée entre la rue Auguste Delaune et l'avenue du Bicentenaire est dénommée « rue Olympe de Gouges ».

Article 22 : La voie actuellement dénommée « rue des Écoles » est re-dénommée « rue Mahsa Amini ».

Article 23 : Les sept voies privées ouvertes à la circulation publique aménagées au sein de l'ensemble immobilier « Haut Bonneuil », classées dans le Domaine public communal routier à compter de leur acquisition en vertu de la délibération n°2021-03-12 susvisée, sont dénommées ainsi, savoir :

1° la première voie est dénommée « rue Marie Curie » ;

2° la deuxième voie est dénommée « rue Colette » ;

3° la troisième voie est dénommée « rue Maud Mannoni » ;

4° la quatrième voie est dénommée « rue Françoise Héritier » ;

5° la cinquième voie est dénommée « rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz » ;

6° la sixième voie est dénommée « rue Simone Segouin » ;

7° et la septième voie est dénommée « rue Marguerite Yourcenar ».

Article 24 : Le déploiement technique des présentes dénominations nouvelles sera assuré de manière progressive.

Les anciennes dénominations, le cas échéant, perdureront sur site, le temps nécessaire que la nouvelle dénomination soit assurée, par maintien de l'ancienne en-dessous de la nouvelle.

Article 25 : Les dépenses occasionnées par les présents changements d'adresse auxquelles seront être assujetties les personnes physiques et morales riveraines des voies présentement

re-dénotonnées, seront prises en charge par la Ville, selon les frais réels ainsi générés et sur présentation d'un justificatif, les frais bancaires étant toutefois plafonnés à 10 €.